



PRÉFÈTE
D'EURE-ET-LOIR

Arrêté intérim SG n° 7ter

Délégation de signature de M. le Secrétaire Général, Préfet d'Eure-et-Loir par intérim, en matière de fixation des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services

**Le Secrétaire Général, Préfet d'Eure-et-Loir par intérim
Chevalier du Mérite agricole**

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement ;

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les décrets n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu le décret du 30 octobre 2019, portant cessation de fonctions de Préfète d'Eure-et-Loir exercées par Mme Sophie BROCAS,

Vu le décret du 30 octobre 2019, portant nomination de Mme Fadela BENRABIA, en qualité de Préfète d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté du Préfectoral n° 5/2018 du 15 janvier 2018, portant délégation de signature au profit de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction

Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir,

Considérant l'absence de préfet d'Eure-et-Loir du 12 au 17 novembre 2019 inclus,

Considérant l'intérim de droit exercé par M. le secrétaire général d'Eure-et-Loir du 12 au 17 novembre 2019 inclus,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté du Préfectoral n° 5/2018 du 15 janvier 2018, portant délégation de signature au profit de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à l'ouverture et à la fermeture exceptionnelle des services de la Direction Départementale des Finances publiques d'Eure-et-Loir.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Préfet d'Eure-et-Loir par intérim et le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et sera en vigueur du 12 au 17 novembre 2019 inclus.

Chartres, le 8 novembre 2019

**Le Secrétaire Général,
Préfet d'Eure-et-Loir par intérim,**



Régis ELBEZ